

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

Envoyé en préfecture le 04/11/2024
Reçu en préfecture le 04/11/2024
Publié le
ID : 077-217703404-20241104-49B_2024-DE

Plan
Local
d'Urbanisme

NONVILLE

ELABORATION	1 ère REVISION
prescrite le : 3 juillet 2002	prescrite le : 28 avril 2021
arrêtée le : 5 mai 2009	arrêtée le : 3 avril 2024
approuvée le : 9 juillet 2010	approuvée le : 30 octobre 2024
modification simplifiée le : 19 septembre 2018	modifiée le :
modifiée le : 14 septembre 2022	modification simplifiée le :
mise en compatibilité le : 27 août 2024	mise à jour le :

PIECE N° 5. C .1.1
ANNEXE
SANITAIRE
EAU POTABLE
NOTICE

VU pour être annexé à la délibération du :
30 octobre 2024

agence d'aménagement et d'urbanisme



hôtél entreprises, rue Marchévert 77250 ECUVELLES
Tel.: 01.60.70.25.08. Fax.: 01.60.70.29.20

Envoyé en préfecture le 04/11/2024

Reçu en préfecture le 04/11/2024

Publié le

ID : 077-217703404-20241104-49B_2024-DE

COMMUNE DE NONVILLE
PLAN LOCAL D'URBANISME

ANNEXE SANITAIRE "ALIMENTATION EN EAU POTABLE"

I - DONNEES GENERALES

A - Situation administrative :

Maître d'ouvrage : la commune de Nonville, laquelle fait partie de la Communauté de Communes Moret-Seine-et-Loing (CCMSL).

Le maître d'ouvrage est la Commune, laquelle a délégué tout ou partie de la gestion à la SAUR secteur Gâtinais-Bourgogne.

B - Population :

Population actuelle : 600 habitants (en 2021)
Population future : 800 habitants en 2030.
Besoins en jour de pointe : 120 m3/jour (sur une base de 150 l / habitant / jour).

Population légale 2021 de la commune, en vigueur le 1er janvier 2024.

Population municipale	Population comptée à part	Population totale
601	7	608

II - ETAT ACTUEL DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

A - Ressources :

Exploitation du réseau d'eau potable est affermée à la SAUR secteur Gâtinais-Bourgogne.

Un captage (toujours en fonctionnement, mais non en service) est situé sur le territoire communal au lieu dit « Proche de la Coutière » et « La Coutière » sur la parcelle cadastrée B 873. Le captage sollicite la craie du Sénomien à une profondeur de 70 mètres. Son débit nominal est de 20 m3/heure.

La Commune est actuellement alimentée par l'usine de traitement SPR02 GREZ SUR LOING (captage les Vallées, capacité 55 m3/heure) et 1 captage GREZ SUR LOING 2 - PRÉS BELLE ILE, à Montcourt-Fromonville (capacité 50 m3/heure). L'eau captée provient de la Nappe du Champigny. Elle est acheminée via la commune de La Genevraye. La convention d'achat entre La Genevraye et Nonville (15 mai 2023) est limitée à 150 m3/jour

B - Stockage :

Le stockage est assuré par un réservoir de 200 m3 situé dans la commune de Nonville.

C - Réseau :

L'eau est acheminée par un réseau constitué de canalisations de diamètres de Ø 60 mm à Ø 150 mm.

III - DIAGNOSTIC SUR L'ETAT ACTUEL

La Délégation Territoriale de Seine et Marne est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable.

→ Voir l'analyse de l'année 2017 en page suivante.

IV - DISPOSITIONS ENVISAGEES

• Dans le contexte de la réalisation du projet agro-touristique, une nouvelle canalisation va être posée, par extension du réseau de Treuzy-Levelay depuis la rue de la Croix Bonnard, dans l'attente d'une interconnexion projetée avec Nonville.

Le projet d'interconnexion est en cours de réflexion : une étude hydraulique doit déterminer le scénario le plus optimal pour l'alimentation des futures activités de Nonville et Treuzy-Levelay.

En tant que de besoin : renforcement des canalisations en fonction des nécessités. Le cas échéant, avec un régime de participations (Projet Urbain Partenarial, ou autre).

Qualité de l'eau distribuée à NONVILLE

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2017 L'eau distribuée a été conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physicochimiques analysés, compte tenu des connaissances scientifiques actuelles.	A A : Eau de Bonne qualité B : Eau de qualité suffisante qui peut être consommée sans risque pour la santé* * Eau qui a été non conforme aux limites de qualité mais de façon limitée C : Eau de qualité insuffisante qui a pu faire l'objet de limitations de consommation D : Eau de mauvaise qualité qui a pu faire l'objet d'interdiction de consommation

L'indicateur global de qualité prend en compte les 31 paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité de l'eau. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus défavorable.

Paramètres principaux	Indicateur de qualité	Détails des résultats d'analyses pour l'année 2017
BACTERIOLOGIE		
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Limite de qualité : Absence exigée.	A	Nombre de contrôles : 5 Tous les contrôles sont conformes.
NITRATES		
Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Limite de qualité : 50 mg/l	A	Nombre de contrôles : 22 Moyenne : 43,1 mg/L Maximum : 49,1 mg/L
FLUOR		
Oligo-élément naturellement présent dans le sol et dans l'eau. Limite de qualité : 1,5 mg/l <i>Le fluor joue un rôle dans la prévention des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire, il convient de consulter un professionnel de santé.</i>	A	Nombre de contrôles : 1 Valeur mesurée : 0,07 mg/L
PESTICIDES		
Substances chimiques utilisées, le plus souvent, pour protéger les cultures ou pour désherber. Limites de qualité : 0,1 µg/l pour chaque substance et 0,5 µg/l toutes substances confondues.	A	Nombre de contrôles : 2 Moyenne la plus élevée : 0,013 µg/L Molécule à l'origine du maximum : Atrazine déséthyl
DURETE		
Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. La dureté s'exprime en degré français (°f). Il n'y a pas de limite de qualité pour ce paramètre.	Pas d'indicateur de qualité en l'absence de limite de qualité	Nombre de contrôles : 3 Moyenne : 28,6 °f Maximum : 28,7 °f Eau moyennement calcaire

Eau d'origine souterraine. L'unité de distribution est alimentée par 1 usine de traitement

SPR02 GREZ SUR LOING
et 1 captage

GREZ SUR LOING 2 - PRÉS BELLE ÎLE
Le maître d'ouvrage : NONVILLE MAIRIE a délégué tout ou partie de la gestion à SAUR SECTEUR GATINAIS-BOURGOGNE

Contrôles sanitaires réglementaires

L'Agence régionale de santé est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. En 2017 :
- 24 prélèvements physicochimiques,
- 5 prélèvements bactériologiques ont été réalisés.
Plus de 400 paramètres différents ont été analysés.

CONSEILS



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer. Si la saveur ou la couleur est inhabituelle, signalez-le à votre distributeur d'eau (Voir facture).

Les résultats d'analyses de la qualité de l'eau sont disponibles sur Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
ou sur : <http://www.ars.iledefrance.sante.fr/Le-contrôle-sanitaire-de-l'eau.104693.0.html>